

**CONVENTION 2010 ONEMA/ADIV
ANNEXE 1**

**Description technique
de mise en œuvre d'un échantillonnage alimentaire de poisson dans le cadre du plan
national PCB des milieux aquatiques – campagne 2010**

I – Mise en œuvre de l'échantillonnage alimentaire de poisson

La mise en œuvre comprend les 5 postes prédéfinis auxquels sont intégrées les étapes intermédiaires de congélation et de stockage.

Les actions sont proposées en tenant compte du cahier des charges requis par l'ONEMA:

- L'ADIV fournit les sacs de congélation et les étiquettes de traçabilité aux délégations interrégionales de l'ONEMA.
- 980 lots de poissons doivent être collectés (quantité à pêcher entre 180 et 570 g selon l'espèce) et congelés pour être conservés.
- Les lots doivent être collectés auprès des 9 DiR avec plusieurs points de collecte pour certaines DiR.
- Les lots doivent porter un code alphanumérique tout au long de leur itinéraire (traçabilité).
- Pour chaque lot, après décongélation, les filets doivent être prélevés sur chaque poisson selon les mêmes protocoles de préparation qu'en 2009 de façon à constituer un échantillon homogène pour chaque lot.
- Les échantillons doivent être broyés/homogénéisés et lyophilisés avant répartition en 2 à 3 aliquotes :
 - 1 aliquote de 10 g qui sera conservé à -20°C (envoi au laboratoire LABERCA pour les analyses PCB, PCDD/F, HCB, HCBd)
 - 1 aliquote de réserve (10 g au minimum) qui sera conservé à -20°C dans l'échantillothèque pour 5 ans.
 - 1 aliquote de 10 g pour l'analyse du mercure pour les poissons carnassiers.
- Expédition des aliquotes au laboratoire d'analyse LABERCA à Nantes permettant de respecter les délais de rendu des résultats analytiques.

Poste 1 : Collecte des lots

Le poste 1 comprend le plan d'action et les opérations suivantes :

- Le codage de l'échantillonnage (code unique) pour la traçabilité : l'ADIV fournit les sacs de congélation et les étiquettes pré-imprimées aux délégations interrégionales de l'ONEMA en charge des pêches.
- La collecte des lots auprès des délégations interrégionales de l'ONEMA et retour des échantillons sur le site ADIV dans des conditions permettant de conserver la congélation à -20°C.
La collecte est organisée en 8 tournées selon les dates de disponibilité des poissons par les DiR.
- Le stockage tampon n°1 à -20°C sur le site de l'ADIV
- Saisie des données de collecte sur la base de travail

Poste 2 : Préparation des poissons/constitution des échantillons

Le poste 2 comprend les opérations suivantes :

- Décongélation des poissons à 4°C
- Extraction des parties comestibles : les filets sont retirés selon les mêmes protocoles que 2009 adaptés en fonction de la taille des poissons
- Pré-broyage avant l'étape du broyage/homogénéisation
- Stockage tampon n°2 à -20°C
- Saisie des données de préparation sur la base de travail

Poste 3 : Broyage/Homogénéisation et analyses des matières sèches

Le poste 3 comprend les opérations suivantes :

- La mise en poudre des échantillons par broyage spécifique à l'azote (sur la base d'une quantité de 80 à 160 g d'échantillon frais comestible).

Nota : La méthode de préparation des échantillons devra assurer leur homogénéité, permettre une conservation optimale de tous les nutriments sans génération de dérivés toxiques liés à l'oxydation et permettre l'obtention d'un broyat stable à la conservation dans le temps à -20°C. De plus, cette étape de broyage des échantillons prépare l'échantillon composite à la lyophilisation.

- Le conditionnement des échantillons composites broyés en flacons stériles hermétiques de qualité agroalimentaire et certifiés sans métaux lourds avant lyophilisation.
Soit 980 flacons
- Analyse de la teneur en matière sèche des aliments selon la méthode NF V 04401 (besoin de 10 g d'échantillon frais).
- Saisie des données de préparation sur la base de travail

Poste 4 : Lyophilisation des échantillons/ Aliquotement des échantillons/ Echantillothèque

- Les 980 lots broyés seront lyophilisés.
- Répartition du lyophilisat en 2 ou 3 aliquotes dans des flacons stériles hermétiques de qualité agroalimentaire et certifiés sans métaux lourds.
2 à 3 aliquotes de 10 g par lot x 980 lots = 1960 à 2940 aliquotes et flacons
- Le stockage tampon n°3 à -20°C des échantillons broyés en cartons étiquetés jusqu'à l'envoi au laboratoire d'analyse (durée maximum de 3 mois)
- Saisie des données des aliquotes sur la base de travail
- Stockage congelé des aliquotes de réserve dans l'échantillothèque pendant 5 ans maximum. Le re-traitement des aliquotes de l'échantillothèque n'est pas compris dans cette convention.

Poste 5 : Transport des échantillons

Le poste 5 correspond à l'envoi des différents échantillons de manière suivie et en mode congelé au laboratoire d'analyse LABERCA à Nantes (distance = 500 km).

- 3 livraisons seront réalisées (semaines 36, 43 puis 49 avec environ 300 lots par livraisons)
- Saisie des données de livraison sur la base de travail